

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 3 JUILLET 2023
Séance : 19h00
Lieu : Foyer rural à TERNAY**

DELIBERATIONS	SENS DU VOTE
D.2023.63 – 1) Adoption du projet de territoire de la CCPO	Approuvé
D.2023.64 – 2) Délégation au bureau communautaire pour la signature d'un accord cadre à bons de commande relatif à la rédaction, la conception et l'impression de supports de communication	Approuvé
D.2023.65 – 3) Modalités de remboursement des frais de déplacement liés à l'exercice du mandat communautaire	Approuvé
D.2023.66 – 4) Délibération portant désignation du référent déontologue de l' élu local du cdg69	Approuvé
D.2023.67 – 5) Avenant 1 au Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) avec l'Etat	Approuvé
D.2023.68 – 6) Révision « libre » de l'attribution de compensation (AC) de la commune de Sérézin-du-Rhône dans le cadre du transfert de la compétence Information jeunesse	Approuvé
D.2023.69 – 7) DM n°2 au BP 2023 de la CCPO	Approuvé
D.2023.70 – 8) DM n°1 au budget annexe zone industrielle de Charvas 2	Approuvé
D.2023.71 – 9) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1 ^{er} janvier 2024	Approuvé
D.2023.72 – 10) Convention de mise à disposition des salles des Pachottes et de la salle du Savoir entre la Communauté de communes du Pays de l'Ozon et la commune de Simandres	Approuvé
D.2023.73 - 11) Cotisations de l'EMO saison 2023/2024	Approuvé
D.2023.74 - 12) Approbation du projet de contrat de labellisation de la structure d'information jeunesse	Approuvé

D.2023.75 – 13) Convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive – ZAC « Charvas II » à Communay – Annule et remplace la délibération n°2021-81 du conseil communautaire du 27 septembre 2021	Approuvé
D.2023.76 – 14) Avis sur la modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Auvergne Rhône-Alpes	Approuvé
D.2023.77 – 15) Convention de veille et de stratégie foncière n°69B090 entre l'EPORA, la commune de Simandres et la CCPO	Approuvé
D.2023.78 – 16) Garantie partielle d'emprunt octroyée pour 8 PLUS et 4 PLAI à la SEMCODA - route de Lyon à Marennes - retire et remplace la délibération n°2019-04 du 21 janvier 2019	Approuvé

Saint Symphorien d'Ozon

Le 06/07/2023

Pierre BALLELIO

Président

